

## ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co,  
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

22 Juillet 1878.

## LA CONVOCATION DES CHAMBRES.

D'après l'article 8 de la Constitution française, « LES TRAITÉS DE PAIX, de commerce, les traités qui engagent les finances de l'Etat . . . ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres. Nulle cession, nulle échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi. »

Or, le traité de Berlin est bien un traité de paix.

Comment pourrait-il être définitif, sans avoir été voté par les deux Chambres ?

Par conséquent, les Chambres devaient être convoquées à bref délai.

Les plénipotentiaires ont pris, au nom du gouvernement français, par l'article 64, l'engagement de ne pas faire attendre plus de trois semaines les ratifications nécessaires pour rendre définitif le traité de Berlin.

Par conséquent, la réunion des Chambres pour le 1<sup>er</sup> août n'eût rien qui dût surprendre.

Nous sommes, du reste, bien en retard sur l'Angleterre.

Dès mercredi, le marquis de Salisbury a déposé le traité de Berlin à la Chambre des lords et à la Chambre des communes.

Il est certain qu'il n'y a pas de ratification possible sans le vote des deux Chambres.

Comment donc les soixante-quatre articles qui modifient si profondément les traités antérieurs pourraient-ils être approuvés par les deux Chambres, sans avoir été examinés à la tribune ou seulement dans les commissions, avec plus ou moins de publicité ?

La signature seule du Maréchal-Président ne saurait suffire, et les puissances étrangères elle-mêmes réclameraient évidemment, pour la ratification du traité, l'adhésion des deux Chambres de notre République constitutionnelle.

D'après des bruits qui avaient couru, et en raison des considérations qui précèdent, la France avait annoncé que les Chambres seraient convoquées pour le 1<sup>er</sup> août ; mais il n'en sera rien.

Le Soir et le Telegraph ont commencé une campagne pour exonerer absolument le gouvernement de toute obligation de convoquer les Chambres, en invoquant l'article 8 de la loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics. Les officieux ont-ils exprimé l'opinion du gouvernement ? Dans tous les cas, la question vaut qu'on l'examine.

L'article 8 de la loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics est ainsi conçu :

« Art. 8. — Le Président de la République négocie et ratifie les traités. Il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. Les traités de paix, de commerce, les traités qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes et au droit de propriété des Français à l'étranger, ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres. Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi. »

Si ce texte provoque des interprétations contradictoires, c'est une nouvelle preuve de la légèreté et de l'incohérence qui sont la marque particulière du travail constitutionnel de nos docteurs républicains. Mais, encore que l'article 8 manque de clarté et de précision, nous croyons qu'il n'autorise point le gouvernement à soustraire les œuvres de son incapacité diplomatique au contrôle de la Chambre.

L'article 8 établit qu'il y a des traités soumis à la seule ratification du Président de la République, et d'autres traités qui doivent être votés par les deux Chambres.

Dans quelle catégorie faut-il placer le traité de Berlin ? Là est toute la question ; et son examen par la presse ne peut manquer d'être plein d'intérêt ; aussi aurons-nous à y revenir.

L'Assemblée nationale pose cette question :

« Est-il vrai que M. de Saint-Vallier a été prévenu des stipulations des traités secrets par un publiciste très-expérimenté correspondant au Congrès de deux ou trois journaux importants de Paris, et parfaitement en situation d'être très-bien renseigné ? »

« Est-il vrai que M. de Saint-Vallier aurait répondu aux communications qui lui étaient faites :

« Il n'y a pas le moindre fondement dans ces histoires de traités secrets. »

« Toutes ces conventions secrètes entre les puissances sont des fables inventées par les reporters. Ce sont des racontars qui ne méritent aucune créance, et l'on s'expose au ridicule quand on a la faiblesse d'y croire. »

« C'est par la presse que M. de Saint-Vallier aurait pris connaissance du traité anglo-turc qui donne l'île de Chypre en échange du concours de l'Angleterre en Asie contre la Russie. »

Voici une manière de s'exprimer qui ne laisse pas de doute pour la réponse.

Est-ce assez triste pour M. de Saint-Vallier !

## Chronique générale.

L'Estafette annonce qu'aussitôt son arrivée à Paris M. Waddington a reçu la visite de M. Gambetta et celle de M. Antonin Proust. L'entrevue n'a pas duré moins d'une heure, et le ministre a laissé, dit-on, ses interlocuteurs satisfaits.

Heureux ministre ! La satisfaction de MM. Gambetta et A. Proust est la digne récompense des efforts de son génie diplomatique.

M. de Saint-Vallier, qui ne veut pas être accusé de tiédeur opportuniste, aurait conseillé au chef de l'opportunisme de se rendre prochainement à Berlin.

En vérité, on croit rêver quand on voit cet aplatissement devant M. Gambetta.

Si ce dernier est satisfait ainsi que son ami M. A. Proust, cela prouve que les républicains savent se contenter non-seulement de peu, mais de rien, et qu'ils font bon marché de l'honneur et des intérêts de la France. Qu'importe l'abaissement de la patrie à ces politiciens de la République !

Les feuilles de gauche racontent avec une naïve cruauté que M. Gambetta assistait au

grand concert donné par les musiciens anglais dans la salle des fêtes du Trocadéro, et que nous avons déjà signalé. M. le prince de Galles était présent, et le chant national, *God, save the Queen*, termina cette réunion.

M. Gambetta dut, suivant l'usage britannique, écouter, tête nue et debout, cette prière pour la reine d'Angleterre. Etait-ce assez humiliant, pour le représentant des nouvelles couches sociales et pour l'homme qui veut « extirper la lèpre du cléricisme, » de sauver une souveraine et de prier Dieu !

Quelle souplesse sous ce masque d'austérité ! Et comme l'habit de chambellan irait bien sur ces épaules démocratiques ! M. Gambetta propose ses services à M. le prince de Galles avec une résignation persistante qui mérite d'être remarquée. Rien ne le décourage, et ce prôneur d'égalité recherche les faveurs de la tyrannie. Quel chemin cet irréconciliable a fait dans la voie de la corruption depuis le procès Baudin !

On lit dans le Journal du Loiret :

« On assure que le gouvernement, averti des périls dont le menace à l'extérieur comme à l'intérieur la folie du parti radical, a résolu de ne plus faire la moindre concession aux radicaux. »

« On parle de son intention d'interdire à Lyon le congrès des ouvriers. »

Le même journal publie la petite note que voici :

« On remarque dans les départements du Nord le passage de beaucoup de marchands d'objets divers, qui voyagent plus en curieux qu'en marchands et dont la plupart se disent Hollandais. »

Ces Hollandais méritent d'être surveillés.

Une grève des ouvriers teinturiers de Saint-Chamond, au nombre de 1,300, vient d'éclater.

Les ateliers ont été désertés avant-hier, et les chefs d'établissements ont télégraphié à leurs représentants à Lyon et à Saint-Etienne de suspendre l'envoi des soies.

A Bordeaux, les ouvriers boulangers, au nombre de 450, se sont mis en grève vendredi matin. Ils demandent un salaire moyen variant de 3 fr. 43 à 4 fr. 47.

## LA GRÈVE D'ANZIN.

Nous lisons dans la *Vraie France* :

« La grève avait été certainement combinée de longue main, car le travail a cessé mardi matin, presque en même temps dans toutes les fosses, mais toutes les précautions étaient déjà prises ; depuis lundi, les administrateurs de la Compagnie s'attendaient à ce mouvement. »

« A Thiers, cependant, les grévistes n'avaient pas prévenu tous leurs camarades et ceux qui se trouvaient de « matinée, » au nombre de cent à cent cinquante, ont travaillé comme d'habitude. En sortant du puits, dans la journée, ils ont été en butte à

quelques tracasseries de la part de leurs camarades ; un détachement du 127<sup>e</sup> était déjà arrivé et a pu les protéger, mais ils ne sont plus retournés au travail. »

Notre confrère raconte ensuite des faits que nous avons déjà relatés et qui concernent les fosses d'Haveluy, Rieux, Bleuze-Borne, Denain. Il ajoute :

« Il va sans dire que plusieurs de ces bandes se sont proménées au chant de la *Marseillaise*. L'une d'elle avait arboré le drapeau rouge. »

« Deux autres bandes plus importantes se sont dirigées, l'une sur Vieux-Condé, et l'autre vers Denain où le travail continue. »

« A Vieux-Condé, on était prévenu, et comme il faut traverser l'Escaut pour y arriver, on n'a eu qu'à relever les ponts-levis à l'approche des grévistes. Forcément alors ils ont dû s'arrêter. Quelques-uns cependant ont essayé de se jeter à la nage. Ils ont été « repêchés » par les dragons. »

« Nous en avons fini avec les divers incidents de la grève. Disons maintenant quel est le motif qui l'a provoquée. »

« Les bruits les plus contradictoires ont circulé à ce sujet, et de tout ce qui en a été dit jusqu'à présent, rien n'est exact. »

« Les grévistes ont bien parlé d'une augmentation de salaire de cinquante centimes par jour et d'une réduction des heures de travail, mais ils n'attachent à ces demandes que très-peu d'importance et ils se rendent bien compte qu'en aucun cas il ne pourrait y être fait droit. »

« La compagnie d'Anzin extrait de ses fosses une moyenne de sept cents wagons de houille par jour ; mais, depuis plusieurs mois, elle a perdu un de ses principaux débouchés en Belgique et elle ne vend plus que trois cents à trois cent cinquante wagons par jour environ. Le surplus du charbon est mis en tas, ce qui lui fait subir une certaine dépréciation. »

« Aussi, depuis le commencement du mois de juin, pour diminuer le chiffre de la production des fosses, la compagnie a-t-elle supprimé une journée de travail sur la semaine. On chôme le lundi. »

« Les grévistes demandent que la compagnie revienne sur cette mesure et leur assure du travail pour la semaine entière. »

« Nous croyons pouvoir dire, comme tenant ce renseignement de « source sûre et autorisée, » que la compagnie est décidée à céder aux grévistes sur ce point et que des pourparlers vont être engagés pour amener une entente. »

« Ce qui n'a pas fait de mal dans la circonstance, c'est un arrêté du préfet ordonnant la fermeture de tous les cabarets, dans les localités occupées par les grévistes. »

« Il y a une trentaine d'individus arrêtés, et parmi eux on croit tenir un meneur, qui avait sur lui les portraits de la plupart des députés (rouges sans doute) et qui aurait offert au gendarme qui l'étreignait la somme de 500 fr. »

« Nous espérons voir bientôt ces pauvres ouvriers rentrer dans le calme. »

On écrit de Marles (Pas-de-Calais) :

« Il y avait certainement des émissaires envoyés d'Anzin à Marles par les agitateurs, et c'est à la présence d'esprit d'un surveillant qu'on a dû couper court à leurs manœuvres. »

« Trois de ces individus étrangers étaient arrivés ici dans la soirée de lundi et commençaient à pérorer. »

» Ils s'étaient même introduits déjà dans l'intérieur des bâtiments de l'exploitation, quand le surveillant parvint à les y enfermer par surprise. Il monta ensuite à cheval et courut prévenir la gendarmerie qui arrêta les trois agitateurs pris au piège. »

## Etranger.

ITALIE. — Chaque jour semble augmenter l'agitation en Italie; encore quelque temps et elle sera arrivée à ce paroxysme qui précède toujours les crises politiques. Pendant que le gouvernement, dans un but ignoré, arme sur les Alpes et dans le quadrilatère, la population est excitée par des meneurs d'un bout à l'autre de la péninsule.

L'autorité fait bien des circulaires pour « déplorer ces agitations qui lui créent une situation défavorable » et pour recommander la vigilance à ses agents. Mais nous voyons qu'au mépris de ses conseils le tumulte continue de plus belle.

A Naples, c'est même un général, le général Avezzana, qui a présidé le meeting organisé par la société de l'Italia irredenta. Il y a été prononcé des discours violents contre le Congrès, contre la conduite des plénipotentiaires italiens, contre « l'immobilité » du gouvernement qui ne réclame pas les provinces appartenant encore à « l'étranger ».

Le général Avezzana, — le fait est grave de la part d'un officier supérieur, — y a proposé et fait voter l'ordre du jour suivant :

« Les intrigues ou les violences des congrès ne pouvant effacer les frontières tracées par la nature, l'Italie, forte de son droit et voulant sauvegarder sa dignité, proteste hautement contre la politique extérieure du ministère et écrit sur les sommets des Alpes-Rhétiennes et Juliennes, sur les portes de Trieste et de Trente, la devise de l'audacieuse prudence latine : *Quod subreptum erit, ejus rei aeterna auctoritas esto.* »

Il y a là plus qu'une revendication de territoires, il y a un vote de fétrissure contre le gouvernement, avec la participation d'un chef de l'armée; et ce qui rend le fait encore plus grave, c'est que des adhésions ont été envoyées au meeting de plusieurs villes d'Italie.

Les journaux ne font qu'exciter les passions au lieu de les calmer. A les entendre, on dirait que l'Italie a le droit de tout exiger de l'Europe, et qu'elle est lésée parce qu'elle n'a pas reçu tout ce qu'elle convoite.

D'après la *Lombardia*, le Parlement serait convoqué avant peu; et d'après une dépêche adressée de Rome à la *Presse* de Vienne, le ministère aurait invité le roi à abrégier son séjour à Turin et à revenir à Rome, où sa présence est urgente.

On annonce de nouveaux meetings à Milan et à Rome.

Toute cette agitation a pour prétexte les déceptions de l'Italie au Congrès; — au fond elle est dirigée contre le gouvernement par le parti révolutionnaire.

ANGLETERRE. — On télégraphie de Londres, le 19 juillet :

Le marquis de Salisbury a fait venir le chargé d'affaires de la Russie, et a exigé, de la façon la plus brusque et la plus péremptoire, réparation dans les vingt-quatre heures pour les insultes faites aux officiers et matelots britanniques, et pour les coups de feu tirés sur le cutter anglais.

Le marquis menacé de représailles immédiates et d'une rupture avec le cabinet de Saint-Petersbourg.

De son côté, le cabinet de Saint-Petersbourg a déjà désavoué la conduite des chefs responsables de l'armée d'occupation de la Roumélie.

Des dépêches nous signalent un fait grave qui se serait passé aux environs de Gallipoli.

Un canot anglais essayant de débarquer, son équipage aurait été fait prisonnier par les Russes; et lorsqu'une nouvelle embarcation s'est présentée pour réclamer les marins capturés, elle aurait été repoussée à coups de fusil.

Il n'y a là probablement qu'une méprise, comme on en voit souvent aux avant-postes de deux armées. Des explications ultérieures éclairciront les faits.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Dans sa séance du 17 juillet, le Conseil municipal de Saumur a reçu communica-

tion d'une proposition de M. Piton relative à l'établissement d'un marché couvert rue du Petit-Maure, près la place Saint-Pierre. Le Conseil a décidé le renvoi de cette proposition à la commission des bâtiments.

Dans la même séance, M. le président a donné connaissance d'une demande adressée par M<sup>me</sup> veuve Cordier à M. le Préfet à l'effet d'obtenir une bourse pour son fils au Prytanée de La Flèche. Le Conseil a émis un avis favorable.

Sur la proposition de son président, le Conseil a voté une somme de 100 fr. pour concourir à l'érection, à Belfort, d'un monument à la mémoire de M. le colonel Denfert-Rochereau et de M. Thiers.

Enfin, le Conseil a émis un vœu pour le déplacement du dépôt des poudres du Château.

Par décrets du 18 juillet, rendus sur la proposition du ministre de la guerre :

M. Bonnefont, capitaine trésorier à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, a été promu au grade de chef d'escadron;

M. d'Haranguier de Quincerot, capitaine instructeur à la même Ecole, est nommé major au 21<sup>e</sup> dragons.

Nous apprenons que le jeune Eugène Delamare, de notre ville, vient d'être reçu bachelier ès-sciences par la faculté de Poitiers.

## COURSES DE SAUMUR.

25 ET 27 AOUT 1878.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 25 août.

1<sup>o</sup> PRIX DES HARAS (gentlemen-riders): 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées: 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

Engagements le mardi 30 juillet, avant 4 heures du soir. — Déclaration de forfait le jeudi 8 août, avant 4 heures du soir.

2<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

3<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>e</sup> série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 13 août, avant 4 heures du soir.

4<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses. 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux à réclamer pour 3,000 fr. — Entrée: 50 fr. — Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen, 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 13 août, avant midi.

Lundi 26 août.

## GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 27 août.

1<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 30 juillet, avant 4 heures du soir. — Publication des poids le jeudi 8 août, à midi. — Déclaration de forfait le vendredi 16, avant 4 heures du soir.

3<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

4<sup>o</sup> HUNT AND MILITARY STEEPLE-CHASE: 500 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. — Poids commun: 68 kil. — Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrée: 50 fr. au premier. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements chez M. Proust, rue de Bordeaux, à Saumur, jusqu'au jeudi 22 août, à midi.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE: Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 13 août, avant midi. — Publication des poids le vendredi 16 août, à midi. — Déclaration de forfait le jeudi 22 août, avant midi.

Conditions générales. — Les courses de Saumur sont régies par le Code de la Société d'encouragement et le Code de la Société des steeple-chase.

Les engagements pour les courses plates devront être adressés au secrétariat de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis, à Paris; ceux pour les courses d'obstacles, au secrétariat de la Société des steeple-chase (excepté pour le Hunt Military), 4, place de la Concorde.

Les engagements devront être accompagnés du signalement des chevaux et des couleurs du propriétaire.

Saumur, le 1<sup>er</sup> juin 1878.

Les Commissaires,

E. PIÉTU, V<sup>o</sup> DE PIOLANT, G. LE BRECO.

Approuvé:

Le ministre de l'Agriculture et du commerce,  
TEISSEBEC DE BORD.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Général commandant l'Ecole de cavalerie, le Sous-Préfet de Saumur, le Maire de Saumur, présidents honoraires.

MM. Gustave Le Breco, président; E. Proust, secrétaire-trésorier; V. Ducamp, Picherit-Château, J. Mulot, P. Bréchinac, G. Guinebert, C. Raguideau, G. Piette, architecte; E. Piétu, écuyer en chef, vice-président; V<sup>o</sup> de Piolant, capitaine-écuyer; de Lur Saluces, lieutenant-sous-écuyer; d'Olliamson, lieutenant d'instruction; Belz, lieutenant d'artillerie; de Broglie, sous-lieutenant d'artillerie.

ANGERS.

On se souvient du vol de 20,400 fr. commis à Angers, le 4 mai dernier, dans un camion des messageries du chemin de fer,

stationné rue Baudrière. Le conducteur s'était absenté pour livrer des marchandises à l'entrée de la rue Plantagenet. Le cadenas du camion n'était pas fermé.

Peu de temps après, on arrêtait, à Paris, un individu en rupture de ban, Antoine Bonenfant, menuisier en meubles, âgé de 39 ans. Des valeurs, provenant du vol d'Angers, furent saisies à son domicile; il se reconnut coupable, et déclara n'avoir pas de ches faites par la justice et de l'audition des témoins que Bonenfant a commis le vol de la rue Baudrière en compagnie de l'ancien Meunier, se disant voyageur de commerce, qui s'est réfugié en Angleterre.

Bonenfant et Meunier sont fortement soupçonnés d'être les auteurs d'une tentative de vol commise à Nantes, le 3 mai dernier, dans les mêmes circonstances que le vol d'Angers. Tous les deux ont quitté Nantes, pour venir à Angers, où le lendemain des valeurs furent soustraites dans un camion des messageries du chemin de fer.

Antoine Bonenfant a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel d'Angers. A l'audience, il a persisté à affirmer, malgré les preuves contraires, qu'il n'avait pas de complices. Bonenfant a déjà subi six condamnations, dont une à cinq ans de détention pour participation à l'insurrection de la Commune; un membre de sa famille a été condamné pour les mêmes faits à huit ans, un autre est encore en Nouvelle-Calédonie.

Meunier est poursuivi par défaut; il a été condamné déjà deux fois.

M. le substitut de Châteaux a requis contre Bonenfant et Meunier l'application la plus sévère de la loi. Pour Bonenfant, le chef de rupture de ban était joint à celui de vol.

Vu leur état de récidive, le tribunal a condamné Bonenfant à dix ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance, et Meunier par défaut à huit ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.

Des 20,400 francs volés dans le camion des messageries, 5,000 francs environ ont été retrouvés. (Etoile.)

UN VISITEUR DE L'EXPOSITION.

On lit dans le *Journal de l'Ouest*, de Poitiers :

« Notre discrétion nous oblige à ne donner que les initiales des acteurs de cette histoire... »

» Lundi passé, 45 juillet, M. V... honorable propriétaire des environs de P... vint à Paris visiter l'Exposition, et descendit dans un hôtel du quartier de Buci. Il est probable que M. V... passa cette première journée à visiter ses nombreux amis et à fêter, le verre en main, le plaisir de les revoir. Toujours est-il que, vers minuit, le brave homme, rapporté dans un fiacre, rentra à son logement dans un état fort bizarre. Il eut cependant la force de prendre sa clé et de monter à son appartement; mais il tomba comme une masse devant la porte.

» Quelques instants après, deux jeunes étudiants en médecine, les sieurs J... et S..., qui regagnaient leur chambre, trouvèrent le malheureux étendu sans mouvement, et s'empressèrent de le mettre sur son lit et de lui donner les soins nécessaires. Il paraissait que, de leur côté, les étudiants n'étaient pas à l'abri de tout reproche au sujet de la sobriété, car ils imaginèrent de jouer à leur malade le tour que voici: L'un d'eux alla chercher des planches et du plâtre, et tout un appareil aussi savant que fortement serré entourait bientôt la jambe droite du bonhomme.

» Le lendemain, ce dernier, s'éveillant d'un sommeil de plomb, trouva auprès de son lit les deux gaillards, graves et sérieux.

» — Monsieur, dit l'un, ne faites pas un mouvement, vous vous êtes cassé la jambe hier soir, et vous devez remercier votre bonne étoile qui vous a mis sur notre chemin. Grâce au profond savoir de mon honorable confrère, le célèbre docteur S..., présent (il s'inclina), vous êtes maintenant hors de danger; mais je vous avoue que nous avons dû vaincre nos répugnances; membres tous deux de la Société de tempérance, nous n'aimons pas à négliger, pour des ivrognes, notre nombreuse clientèle.

» — Ah! messieurs, quelle reconnaissance ne vous dois-je pas? Merci mille fois, merci pour ma femme et mes pauvres enfants!

« La fièvre est trop forte pour que vous puissiez prendre aujourd'hui autre chose que du bouillon; mais demain, vous pourrez peut-être sucer une aile de poulet! »  
 « Après quelques jours de soins... et de régime, le bonhomme a été renvoyé à sa famille. »  
 « Et voilà comment il a visité l'Exposition! »

### Publications de mariage.

Alphonse Mignoton, couvreur, de Montrichard (Loir-et-Cher), et Louise Baudouin, couturière, de Saumur.  
 Jules-Amand Doublard, négociant, de Saumur, et Thérèse-Marie-Louise Harraut, sans profession, même ville.  
 André Cozette, journaliste, de Saumur, et Mélanie Rivon, même ville.  
 Joseph Guibert, employé (veuf), de Saumur, et Perrine Launay (veuve), couturière, même ville.  
 Louis Caupin, cultivateur, de Varennes-sous-Montsoreau, et Amélie-Françoise-Marie Le Moal, domestique, de Saumur.  
 Auguste Roui, gendarme à pied (veuf), de Gizeux (Indre-et-Loire), et Louise-Victoire Fontaine, cuisinière, de Saumur.  
 Benoît Faick, tailleur, de Saumur, et Anne-Marie Oster, couturière, de Vitrimont (Meurthe-et-Moselle).  
 Louis-Victor Leray, menuisier en voitures, de Saumur, et Louise Boucher, ouvrière, de Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire).

### L'EXPOSITION

9<sup>e</sup> LETTRE DE PARIS.

L'ANGLETERRE ouvre la marche des sections étrangères, et elle la mérite par son importance extrême de 46 travées, non compris sa galerie des machines. Elle touche à 36 classes, et forme 9 groupes, sous ces titres qui, d'ailleurs, s'appliquent également à tous les autres pays de quelque importance :

(Œuvres d'art. — Education et enseignement. — Mobilier et accessoires. — Tissus et vêtements. — Produits bruts et ouvrés. — Section des machines : Outillages et procédés des industries mécaniques. — Produits alimentaires. — Agriculture et pisciculture. — Horticulture.)

Une force motrice placée dans ce que l'on appelle le Parc, répond à tous les besoins des machines.

Point n'est besoin de faire ressortir toutes les richesses anglaises. Chacun des visiteurs remarquera ce qui conviendra le mieux à ses goûts ou à ses intérêts. Mais ne craignons point d'affirmer que toute cette exposition est grandiose et magnifique, et que toutes ces vitrines, toutes ces machines sont bien faites pour éblouir et fasciner.

LES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE suivent l'Angleterre, avec 8 travées, et une galerie de machines qui fait l'admiration des connaisseurs, par ses procédés nouveaux et d'importance scientifique de premier ordre.

C'est une exposition très-suivie et qui le mérite bien.

Viennent ensuite la SUÈDE ET LA NORVÈGE, fort remarquables à plus d'un titre, ne fût-ce que sous le rapport de leurs bois de travail. 8 travées également à parcourir, mais plus modestes cependant que leurs devancières du continent américain.

Machines à étudier sérieusement.

Avec le vestibule Rapp commence l'Italie, qui a exposé dans cette galerie presque toute sa statuaire. Ce n'est point là le grand art *micel-angélique*, mais une exposition toute faite pour la bourgeoisie; et il faut avouer qu'elle est réussie au-delà de toute expression, par le choix des sujets et la fin des détails. Certains sujets ont tout particulièrement le don de plaire, et parfois de faire rire, comme le petit groupe de la mère qui veut débarbouiller son enfant, et devant lequel il est impossible d'arrêter sa gaieté, tant il y a de naturel dans la pose des sujets et la grimace du marmot.

A l'intérieur, une sœur qui veut donner à son petit frère une soupe trop chaude est d'un fini charmant.

Cinq grandes travées coupent cette exposition, éminemment remarquable et remarquable. C'est justice.

Que dire du JAPON, que vous ne sachiez déjà, de ses richesses artistiques, de ses merveilles, en un mot, de son succès si prodigieux que plus des 3/4 des articles sont vendus déjà? Il reste cependant encore à votre disposition, pour peu que vous y mettiez le prix, deux paravents, de 4 feuilles seulement, et qui valent l'un 20,000 fr., l'autre 30,000 fr. Mais aussi quel travail! Sur les glaces qui composent ces simples feuilles, il y a des fouillis de branchages, d'animaux en nacre, et jusqu'à des troncs d'arbres, que l'on dirait faire saillie vraiment: c'est tout bonnement merveilleux!

Six grandes travées sont pleines de toutes ces magnificences, que nous serions au regret de déflorer par notre plume, voulant vous laisser tout le plaisir de la surprise et de l'admiration.

Mais ne cherchez point les *Exposants Japonais*, vous ne les trouverez plus que sous notre costume français, du chapeau à la chaussure.

Nous avons eu, pour notre part, le plaisir de causer hier avec l'un d'eux; et nous lui rendons cette justice qu'il manie assez bien notre langue.

Suit la CHINE, avec 5 travées et de véritables habitants du céleste empire, en costume national, sans compter les figures de cire habillées suivant leurs conditions sociales là-bas.

Exposition fort remarquable, et particulièrement sous le rapport de l'ivoire, qui a donné naissance à des meubles en genres divers, qui comptent, les uns, jusqu'à 2,200 pièces d'ivoire dans leur composition. C'est renversant, pour le temps et la patience qu'il a fallu consacrer à ces ouvrages. Et quel fini dans ce fouillé sans fin!

Voici maintenant l'ESPAGNE, avec toutes ses dorures et tous ses produits. 4 travées contiennent ces richesses, mais elles ont un relief véritable.

L'AUTRICHE-HONGRIE, qui s'arrête à la deuxième galerie, dite de BACCARAT, a beaucoup plus d'ampleur, et n'occupe pas moins de 8 grandes travées, non compris encore sa galerie des machines, sa force motrice, et son côté hongrois.

Cette exposition, qui n'est pas grande que par l'espace, est pleine d'objets curieux, de produits qui veulent être étudiés, et qui ont le don d'intéresser vivement.

La suite en notre dixième lettre qui paraîtra incessamment.

P. PROUTEAU,  
 Directeur-propriétaire du journal parisien  
 La Prime.

### Faits divers.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« Un accident fort rare dans nos contrées a jeté la consternation dans la commune de Listrac (Médoc). »

« La nommée Mariette Box, âgée de trente-cinq ans, femme d'un charretier employé au service de M. Ovide Raymond, était occupée à scier du blé près de Bernos; elle allait pieds nus. Tout à coup elle sent une vive douleur et voit fuir une vipère. La malheureuse fut prise soudain de douleurs horribles. Elle enfla avec une telle rapidité que ses parents, accourus, ne purent la reconnaître. Elle expira après vingt-quatre heures de convulsions épouvantables. »

Un centenaire. — La *Nouvelle Gazette libre* de Hesse nous apprend que le doyen d'âge de toute la Hesse-Electorale et peut-être du continent entier vient de mourir à Gelnhausen, à l'âge de 148 ans. C'était un paysan qui, durant toute sa vie, avait eu à lutter contre les privations de toute espèce. Comme soldat au service du prince Ferdinand de Brunswick, il avait assisté à la bataille de Wilhelmstal. Il laisse deux fils très-âgés, seize petits-fils et quarante-huit arrière-petits-fils.

La taxe des chiens à San-Francisco. — A San-Francisco, dit le *Sheffield Telegraph*, on exécute très-rigoureusement la taxe des chiens. Il n'est personne qui n'en pos-

sède au moins un. Le percepteur délivre contre le paiement de la taxe une petite plaque de métal qui doit être fixée au collier de l'animal. Chaque jour un chariot, garni de cages, comme pour une ménagerie, parcourt les rues et l'on prend au lasso tous les chiens errants. Le dernier rapport officiel constate que 4,514 chiens errants ont été pris de la sorte dans le cours d'une année. Sur ce nombre, 1,085 chiens ont été réclamés par leurs propriétaires; 69, qui avaient une certaine valeur, ont été vendus, et 3,393 ont été détruits. Les amendes pour contravention aux règlements de police ont été de 23,750 fr. et la somme provenant de la taxe s'est élevée à 195,400 francs.

Voici, extrait de l'*Événement*, un couplet assez drôle de Paul Burani, sur la cession de Chypre à l'Angleterre :

Air : *Ma Vigne* (Pierre Dupont).

Le chansonnier Pierre Dupont  
 Avait vexé ferme Albion  
 Avec sa chanson de la vigne;  
 Bien longtemps l'Anglais ne dit rien.  
 Songeant à rimer un refrain  
 Qui de sa puissance fût digne,  
 Il chippa Chypre, et Chypre pris,  
 Il dit : J'ai donc un vin de... prix!

Au Congrès, il en offre un verre...  
 A Waddington, baissant les yeux :  
 — Ah! vous ne direz plus, messieurs,  
 Qu'ils n'en ont pas (bis) en Angleterre! (bis).

La scène se passe dans... la ville qu'il vous plaira :

M. le préfet vient de faire appeler M. le maire.  
 — Votre ordonnance sur la muselière est fort belle, a dit M. le préfet; mais je ne vous engage pas à la faire exécuter; tous les chiens de la république aboieront après vous.  
 — Qu'importe! a répondu philosophiquement M. le maire, pourvu qu'ils ne puissent plus mordre.

Un mendiant se promène sur le boulevard, tenant un chien en laisse, et murmurant d'une voix dolente :

— Ayez pitié d'un pauvre aveugle!  
 Les sous pleuvent dans la sébile.  
 Un passant méfiant envisage le malheureux et lui dit avec sévérité :  
 — Vous avez l'air d'y voir bien clair.  
 — Oh! monsieur, répond le mendiant, ce n'est pas moi qui suis aveugle, c'est mon chien!

Un cocher, à demi couché sur son siège, conduit une rosse au pas.

— Mais marchez donc, cocher! nous n'arrivons jamais à l'Exposition.  
 — Nous avons le temps! Ça ne ferme qu'en octobre.

A propos du dessin obligatoire :

Un maître d'étude sépare deux collégiens en train de se cogner.  
 — Pourquoi tapez-vous sur votre camarade?  
 — Le dessin est obligatoire. Je veux lui faire une bosse pour dessiner d'après.

Les provinciaux à Paris :

Au restaurant, un provincial, avant de commander n'importe quoi, observait son voisin, afin de dire comme lui.

Le voisin demande « un bœuf. »  
 — Oh! oh! pense le provincial, on a bien raison de dire que les Parisiens mangent trop de viande!

Le voisin ajoute :  
 — Garçon, vous m'apporterez aussi « un pois! »  
 — En revanche, conclut le provincial, ils consomment bien peu de légumes!

Catherine, l'autre jour, en faisant la chambre de madame, trouve une pièce de cinq francs en or.

Elle la rend à madame, qui lui dit :  
 — C'est bien, Catherine, vous pouvez la garder pour votre honnêteté...

Mais hier, madame laisse de nouveau tomber une pièce d'or, cette fois de dix francs.

— Vous n'avez pas trouvé dix francs, Catherine? demande-t-elle ce matin à sa domestique.

— Oui, madame, mais je les ai gardés... pour mon honnêteté.

AVIS A NOS ABONNÉS.

A partir de ce jour, nos lecteurs trouveront journalièrement dans notre tableau de bourse les cours des obligations de la *Compagnie nationale des Canaux agricoles*. Ces obligations figurent à la cote officielle de la bourse de Paris et de Lyon, et jouissent d'un marché très-étendu.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de cette valeur dans notre journal, aussi n'y reviendrons-nous que pour la signaler une dernière fois à l'attention de l'épargne comme étant la seule valeur cotée officiellement et dotée de subvention de l'Etat qui rapporte aux cours actuels près de 5 1/2 0/0; c'est dire qu'il y a de l'argent à gagner sur cette valeur. Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir signalé ce fait à l'avance.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS  
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
 par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervaat, le 28 mars 1866.  
 Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans. Traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.  
 A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAUX, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET 1878.**

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % amortissable	77	70						Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380	20					
4 1/2 %	84							Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	20					
5 %	107							Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675						
Obligations du Trésor, t. payé.	114	75						Crédit Mobilier	477	50					
Obbligations de la Seine, emprunt 1857	503							Crédit Foncier d'Autriche	472	50					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	935							Charentes, 500 fr. t. p.	72	50					
1865, 4 %	520							Est	683						
1869, 3 %	527							Paris-Lyon-Méditerranée	1077	50					
1871, 3 %	412							Midi	840						
1875, 4 %	397							Nord	1370						
1876, 4 %	512							Océan	1165						
Banque de France	510							Orléans	737	50					
Comptoir d'escompte	3150							Compagnie parisienne du Gaz	1270						
Crédit agricole, 200 f. p.	763	30						C. gén. Transatlantique	320	2	50				
	515														

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'été, 13 mai).  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.  
 6 — 45 — — — — — omnibus-mixte.  
 9 — 15 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 1 — 25 — — — — — omnibus-mixte.  
 4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.  
 7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.  
 10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte, omnibus-mixte.  
 8 — 21 — — — — — omnibus-mixte.  
 9 — 40 — — — — — omnibus-mixte.  
 12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.  
 4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.  
 Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive Saumur à 6 h. 50.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
 OU A LOUER  
 Pour le 24 juin 1878,  
**LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE**  
 Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur.  
 Avec cour, servitudes et grand jardin.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A VENDRE**  
 Une maison et ses servitudes, cellier, four, grange, remise, écuries et terres attenantes; le tout, contenant 30 ares, est situé à Panvigne, près Villebernier, aux abords de la Loire. Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terre, même commune.  
 Le tout est actuellement affermé au sieur Ribot-Maurier.  
 Entrée en jouissance à la Toussaint prochaine.  
 Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. BERSOULLE-VINETTE, à Saumur.

**Matériel Industriel et Agricole perfectionné.**

**ON DEMANDE**, dans diverses localités de l'arrondissement, des représentants sérieux.  
 S'adresser à M. L. GUITTON, ingénieur civil à Angers. (291)

Commune de Neullé.  
**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Neullé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Neullé, le dimanche 4 août 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 900 mètres courants de terrassements.....	990f. »
2° 900 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien.....	3,441 25
3° Somme à valoir pour dépenses imprévues.....	68 75
Total.....	4,500 »

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**MAGASINS DE LA GLANEUSE**

**MERCERIE ET MODES**  
 Rue Saint-Jean, à Saumur.

**E. SABATIER**  
 Demande un garçon de magasin.  
 Inutile de se présenter sans de bonnes références. (362)

**AVIS AUX MÉNAGES**  
 Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins naturels et de première qualité. Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve BARTHÈS, propriétaire à Béziers (Hérault). (366)

**UNE MAISON** sérieuse d'exploitation, traitant avec les Indes hollandaises, demande des agents dans chaque ville pour achats de produits du pays, sans dérangement à leurs occupations actuelles. — Bonnes remises et appointements fixes après essai. — Ecrire : Directeur Agence française, 65, oppert Rotterdam (Hollande). Affranchir, 25 centimes, et joindre timbre pour réponse. (367)

**UNE PERSONNE**, ayant quelques heures à disposer, demande des écritures.  
 S'adresser au bureau du journal.



**COSMYDOR**  
 Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre.  
 Les hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette précieuse Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.  
 (Ne faire usage qu'après le rasage.)  
 LE FLACON : 1 FR. 50.  
 Se vend partout.  
 Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.  
 Laboratoire de Prospektus explic. contre demande affranchie.

**VÉRITABLES CAPSULES RICORD FAVROT**  
 Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

**CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT**  
 au pyrophosphate de fer et de manganèse  
 CE SEL NE CONSTIPE PAS  
 Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

**CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS**  
 Perfectionnées par FAVROT  
 Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.  
 Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

**INJECTION BROU**  
 Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.  
 Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. BROU.

5 Fr. PAR MOIS depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

**CRÉDIT**

PAR MOIS Fr. depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

**LITTÉRAIRE & MUSICAL**  
 MAISON ABEL PILON  
 PARIS — 33, rue de Fleurus, 33 — PARIS  
 A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur  
 Libraire-Éditeur

Dictionnaires **VINGT MOIS DE CRÉDIT** Encyclopédies

Histoire — Géographie — Littérature — Sciences — Voyages  
 Ouvrages illustrés — Gravures — Publications artistiques — Musique, — etc.

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES  
 106 Cartes colorées et Texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. — 2 vol. in-folio, reliés : 125 fr.

**DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP**  
**Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau**  
 Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les Préparations de Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes : Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'Appauvrissement du sang.

**DRAGÉES DU D<sup>r</sup> RABUTEAU** : Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation : 2 Dragées matin et soir au repas. . . . . Le fl. 3 Fr.

**ÉLIXIR DU D<sup>r</sup> RABUTEAU** : Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. . . . . Le fl. 5 Fr.

**SIROP DU D<sup>r</sup> RABUTEAU** : Spécialement destiné aux enfants. . . . . Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 centimes par jour.

On peut se procurer le Fer Rabuteau par l'entremise de tous les Pharmaciens.  
 Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Gilin & C<sup>o</sup> et la Médaille du Prix-Montyon.

**ELIXIR ANALEPTIQUE**  
 Grâce à une heureuse association du Fer, du Quinquina et de la Rhubarbe, cette préparation constitue le Tonic le plus complet, recommandé contre les pâles couleurs, les affections d'estomac et la débilité. Il ne constipe jamais.  
 Nantes, pharmacie E. MERCIER, rue Crébillon, 14; Paris, DARASSE et C<sup>o</sup>, rue Simon-le-Franc, 21; à Saumur, dans les principales pharmacies.

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
**ENCRE NOUVELLE**  
 MATHIEU-PLESSY \*

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.  
**ENCRE NOUVELLE Double Violet**  
 A COPIER  
 Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

PARIS  
 rue de Varenne, 16  
**LE MONITEUR D'HORTICULTURE**  
 ORGANE DES AMATEURS DE JARDINS  
 Culture des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs.  
 16 pages, le 1<sup>er</sup> de chaque mois.  
 Prix annuel : 5 fr.  
 REMBOURSABLE EN GRAINES

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
 Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.  
**PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

**LES MODES PARISIENNES**  
 Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2° Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 F. — SIX MOIS : 13 F. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.